

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 juin 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2840 montée Lucerne

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0033:

La demande de dérogation mineure 2022-0033 vise à autoriser de construire un futur pavillon d'été, alors que les murs du bâtiment accessoire seront ajourés à moins de 50%.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 25 mai 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière